

Bilans, synthèses, résultats d'analyses : retrouvez toute l'info sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public il ne doit jamais y avoir connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable de distribution.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits ou d'une source sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation départementale du Tarn et Garonne.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2016, 52 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire départemental 31 Eau-Vétérinaire-Air sur votre réseau nommé : **S.CASTELSARRASIN (UDI)**

**C.CASTELSARRASIN (UDI).**

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

### Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2016

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale:** limites réglementaires de qualité : absence E. Coli et Entérocoque  
47 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.  
Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.  
**Eau de bonne qualité bactériologique.**
- **Dureté : concentration en calcium et magnésium dans l'eau**  
Valeur moyenne mesurée : 12,6 °f (degré français). **Eau douce.**
- **Nitrates : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L**  
Valeur moyenne mesurée : 6 mg/L et valeur maximale mesurée : 16 mg/L  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**
- **Aluminium : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L**  
Valeur moyenne mesurée : 22 µg/L  
**La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**
- **Pesticides : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L**  
Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : 0,12 µg/L.  
**Pas de dépassement de la norme sur la période. Les teneurs par molécule individualisée ont été inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/l et la somme des pesticides est restée inférieure à 0,5 µg/l.**
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :**  
**Procédure terminée**
- **Remarques particulières :** Depuis le 1er janvier 2017, la distribution d'eau sur la commune de Castelsarrasin est gérée par le syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin.
- **Conclusion :** Eau de bonne qualité.

082000144